

**DESCRIPTIF DE MODULE**

Année académique : 2017-18

<b>Domaine</b>	Design et arts visuels
<b>Filière</b>	Certificate of Advanced Studies – Entrepreneurship and Self marketing for designer and creatives
<b>Titre du module</b>	Business Plan & Model
<b>Type de module</b>	<b>Module obligatoire</b>
<b>Code</b>	
<b>Type de formation</b>	Formation continue -Certificate of Advanced Studies
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Module organisé sur toute la durée du Semestre
<b>Lieu</b>	HEAD Genève
<b>Prérequis</b>	Aucun prérequis
<b>Langues principales</b>	Français. Quelques intervenant-e-s peuvent être amené-e-s à s'exprimer en anglais.
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Le cours permet de découvrir des outils performants pour de nouvelles propositions de valeurs, répondant aux besoins des clients, en développant des modèles d'affaires en utilisant des méthodologies telles que Business Model Generation & Value proposition Design.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Cours théoriques, exercices pratiques, études de cas et échanges avec des professionnels dans le cadre de la thématique du module.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation finale par le professeur responsable du module dans le cadre du travail de mémoire. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus peut être un élément déterminant de l'évaluation.  Le module est acquis lorsque le travail est jugé suffisant. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
<b>Modalité de remédiation et de répétition</b>	Remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (mention remédiation). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai de trois à quatre semaines après les jurys/examens. Pas de remédiation possible pour un module répété.
<b>Enseignants</b>	Nadine Reichenthal et intervenants
<b>Nom du responsable du module</b>	Abir Oreibi
<b>Descriptif validé le</b>	28 février 2017
<b>Par</b>	Lysianne Lécho Hirt

\*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 des Directives-cadres relatives à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 6 mai 2011.